

DELIBERATION N° 94/05-01 - ENQUETE PUBLIQUE SOCIETE G.M.B. CORA

Monsieur REINSTADLER, Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Environnement, informe l'Assemblée que, conformément à la loi du 19 Juillet 1976 sur les installations classées, une enquête publique a lieu actuellement du 16 Mai au 16 Juin 1994 à HOUEMONT, FLEVILLE, LUDRES et HEILLECOURT, concernant la demande d'autorisation présentée par la Société G.M.B. CORA en vue d'augmenter le débit maximal de la station service CORA sise à HOUEMONT, pour le porter à plus de 20 m³/heure.

Suite au réaménagement complet de la station à 10 pistes en 1993, la Société G.M.B. CORA souhaite l'agrandir à 12 pistes pour 1994 sans rien changer à la structure de la station service, puis pour 1995-1996, suivant l'évolution des débits et produits, passer à 14 pistes.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- d'émettre un avis favorable à la demande présentée par la Société G.M.B. CORA afin d'augmenter le débit maximal de la station service sise à HOUEMONT pour le porter à plus de 20 m³/heure.